

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2017/...

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 27 avril 2017**

**DCM N° 17-04-27-22**

**Objet** : Acquisition de terrains - Projet de réaménagement des jardins et espaces verts sur le secteur de Metz-Nord.

**Rapporteur: M. LIOGER**

La Ville souhaite acquérir plusieurs parcelles d'une surface de 31 a 94 ca situées près de l'ancien passage à niveau route de Woippy afin d'avoir la maîtrise d'un ensemble foncier de près de 2 ha lui permettant de planifier le réaménagement complet du site.

Comme le prévoit le projet de réaménagement urbain de ce secteur de Metz-Nord, les travaux envisagés porteront sur la création d'un chemin public de promenade ouvert sur le quartier, de nouveaux jardins familiaux, de jardins groupés et de jardins partagés ainsi que sur la requalification du chemin et des friches bordant les voies ferrées.

Les propriétaires concernés ont répondu favorablement à la proposition d'achat de la Ville, moyennant le prix de 2,30 € le m<sup>2</sup>, soit une dépense totale de 7 346,20 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'accord des différents propriétaires,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

1 - **D'ACQUERIR** les terrains cadastrés sous :

**BAN de DEVANT LES PONTS**

Section ES n° 1 - 11 a 02 ca,

Section ES n° 6 – 9 a 41 ca,

Section HK n° 21- 11 a 51 ca,  
Soit un total de 31 a 94 ca,  
Situés en zone NJ 1 du PLU,

appartenant respectivement à :

\* Madame Téresa ZILINISKA, domiciliée 12 avenue de l'Europe - 68000 COLMAR, pour le montant de **2 534,60 €** ;

\*Madame Léon HEBRANT domiciliée 13, rue de l'Abbé Faller 57050 METZ, pour le montant de **2 164,30 €** ;

\*Monsieur Alain HIRTZ, domicilié 86 rue Malassis, 95480 PIERRELAYE et Madame Andrée HIRTZ domiciliée 2 Avenue des Bains L-5610 MONDORF LES BAINS Luxembourg pour le montant global de **2 647,30 €** ;

## 2 - DE REALISER ces transactions foncières sur la base de 2,30 €/M<sup>2</sup> ;

3 - **DE FINANCER** cette dépense au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

4 - **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;

**5 - DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

**6 – D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
Le Premier Adjoint au Maire,

## Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière  
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 16

## Décision : ADOPTEE À L'UNANIMITÉ